



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

08-03-2019-11

Date de convocation le 05/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 11
Procuration : 1
Volants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 mars 2019

Le huit mars deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoirs: Mme POLHER Marie donne pouvoir à M. CLAVÉ.

Secrétaire de séance élu : M. DUCOS DUCQ.

OBJET : SALLES DES FETES : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations des 17 février 2010, 13 avril 2010, et du 26 septembre 2014 par lesquelles le conseil municipal validait l'instauration des dépôts de garantie ainsi que la mise en œuvre d'un règlement intérieur et d'un modèle de convention.

Afin de faciliter la gestion courante, le Maire propose pour uniformiser le montant du dépôt de caution à un montant de cinq cents euros pour toutes les salles et d'en exempter les associations communales dans le cadre de leurs animations.

Dans le même dessein, le règlement intérieur et la convention de mise à disposition sont simplifiés.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et Mme LOQUET après en avoir largement délibéré,

Considérant l'intérêt de faciliter la gestion administrative des salles,

CONFIRME le dépôt obligatoire par les usagers d'une caution lors de la demande de mise à disposition d'une salle des fêtes communale.

FIXE le montant au titre du dépôt de caution à cinq cent euros quel que soit la salle

PRECISE que ce dispositif entrera en vigueur à compter du 1er avril 2019.

AUTORISE le Maire de Mont et les Maires Délégués d'Arance, Gouze et Lendresse à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif pour la partie qui les concerne.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,


Jacques CLAVÉ 



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/03/2019